

Communiqué de presse, 27 mai 2008

## Remise du rapport d'activité 2007 du Pacte PME aux pouvoirs publics



De gauche à droite : Thierry Gaiffe (Président du Comité Richelieu), Hervé Novelli (Secrétaire d'Etat aux PME), François Drouin (Président Directeur Général d'OSEO)

### Chiffres clés

**7,2 milliards d'euros d'achats à des PME en 2007** par les grands comptes signataires du Pacte PME.

**1,3 milliard d'euros supplémentaires par rapport à 2006.**

Une part des PME dans les achats qui passe **de 19 % à 20 %** en un an.

### Rappel

Le Pacte PME est un dispositif mis en œuvre depuis fin 2005 par OSEO et le Comité Richelieu dans le but de faciliter les relations entre les PME innovantes et les grands comptes. Il mêle dispositifs d'accompagnement et politique d'exemplarité, sur la base d'un engagement volontaire à la transparence pris par les grands comptes qui le souhaitent.

Cette approche, non contraignante, modernise celle du *Small Business Act* américain tout en partageant les objectifs : faire fonctionner la concurrence, dans l'intérêt de tous, afin de faire tomber les handicaps créés par l'âge et la taille des PME innovantes.

**En deux ans (2006 et 2007), 42 grands comptes s'y sont associés et 1750 PME innovantes ont participé à ses programmes.**

*Le Pacte PME est un programme clé pour l'économie française<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> encadrés : extraits de la préface du rapport d'activité 2007 du Pacte PME, signée par **Nicolas Sarkozy**, Président de la République

## 1. Dispositifs d'accompagnement

- Identification : présentation de panels de PME sur thème d'intérêt d'un grand compte (en 2006 : 28 journées de présentation, 73 contrats signés. **Résultats quadruplés en 2007 avec 306 contrats signés pour 37 journées organisées**) et mise en ligne d'offres PME sur thèmes d'actualité (actuellement 535 offres sur 36 thématiques sur la **nouvelle place de marché ouverte en 2007**),
- Evaluation : co-financement adaptation ou prototype (**25 projets « Passerelle » en cours**),
- Contractualisation : **nouveau dispositif de garantie de projets innovants**,
- Sensibilisation : publication de **deux success stories par mois**.
- **Portage** : plans mutualisés de développement fournisseurs stratégiques à l'exportation.

*Je souhaite également que ce programme passe maintenant à une seconde étape : il faut qu'il continue non seulement à renforcer l'accès des PME innovantes aux achats des grands comptes mais aussi que, sur cette base, il permette aux grands comptes d'emmener leurs fournisseurs stratégiques sur les marchés étrangers.*

## 2. Politique d'exemplarité

A. Observation qualitative des pratiques au sein des grands comptes. Action débutée en 2008 **à partir des pratiques clés identifiées en 2007** et présentées dans le rapport :

- Processus d'évaluation : existence de budget pour les tests, indépendance de la décision de « make or buy », conditions de propriété intellectuelle, capacité à prendre des décisions stratégiques, possibilité d'adapter les critères de référencement,
- Allègement et accélération des procédures contractuelles pour les PME innovantes,
- Mobilisation individuelle : objectifs, évaluation, fonctions concernées.

B. Observation quantitative (indicateurs)

- **Part des PME** (définition européenne, prise en compte des entreprises moyennes, support INSEE) dans les achats (périmètre précis défini au cas par cas, centré sur les achats de production).

Cette observation qualitative et quantitative a deux retombées :

- Communication à chaque grand compte signataire d'un positionnement comparatif, par rapport à l'ensemble des signataires,
- Communication externe : publication annuelle des indicateurs et mise en avant des comportements exemplaires.

*Je demanderai aux services de l'Etat d'examiner avec la plus grande attention tous les éléments d'information publiés sur les relations entre les grands comptes signataires, qu'ils soient publics ou privés, et les PME innovantes.*

NB : ce mode de communication se borne à mettre en avant des attitudes exemplaires et ne montre pas du doigt ceux qui font encore défaut. L'observatoire se limite en effet à des grands comptes ayant fait le choix, en signant le Pacte PME, de s'engager dans une démarche de transparence, ce qui est en soit positif.